



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 22 août 2012, 20H30.

Date de la convocation : 17 août 2012

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, VOISIN Luc.

Absents excusés : CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, PENIN Jacques, COULON Arnaud.

Pouvoirs : CATHERIN Denis à DESROCHES Daniel, CATHERIN Pascale à FEYDEL Josiane, PENIN Jacques à BOYAT Denis.

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 27 juin 2012: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à l'unanimité des membres présents.

1) DM n°2 au budget assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget assainissement.

Mr BOILLIN avait déposé un permis pour la construction de deux appartements en 2011. La PRE lui avait donc été prélevée pour un montant de 2 440€. Or il vient de demander l'annulation de son permis. Il faut donc lui rembourser cette somme au compte 673 où seuls 1 000€ avaient été prévus au BP 2012. Les crédits seront prélevés dans la somme prévue pour les intérêts de l'emprunt de la STEP qui ne sera pas réalisé en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications suivantes au budget Assainissement :

<i>Dépense</i>			<i>Recettes</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
673	Titres annulés sur ex antérieurs	+ 1940			
66	intérêts réglés à échéance	- 1940			

2) Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Conformément à la réglementation en vigueur, spécialement l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable dressé par le Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance dudit rapport l'adopte à l'unanimité.

3) Convention avec le Conseil Général pour les travaux de la RD 933

Le conseil Général propose une convention concernant les travaux d'aménagement de la RD 933 qui vont débiter en octobre. Cette convention définit les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de ces travaux. Elle précise les travaux réalisés par chacune des parties, ainsi que les obligations qui leur incombent.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

Monsieur le Maire en profite pour préciser au Conseil que la vitesse sur la traversée de la RD 933 depuis l'entrée Nord sera réduite à 50km/h avant le début des travaux, afin d'habituer les automobilistes. Les zones qui comporteront des plateaux seront ensuite limitées à 30 km/h.

Les vitesses aux différentes entrées de la Commune vont également être étudiées par la commission voirie, car il n'est pas normal qu'à certains endroits il soit permis de rouler à 90 km/h. De même pour les panneaux et les priorités à droite.

Concernant la route de Chevroux, il n'y a plus de bornes vers les ralentisseurs, elles ont été arrachées par des véhicules. La possibilité de mettre des bornes en béton ou des barrières en bois va être étudiée, après avis du Conseil général.

4) Charte de la bibliothèque

Suite à l'installation d'un poste informatique en libre usage à la bibliothèque municipale, le Conseil municipal doit adopter la charte d'utilisation de l'espace informatique. Cette Charte est la même pour toutes les bibliothèques du réseau de la CCPB.

Elle précise les conditions d'utilisation de cet ordinateur, notamment pour la consultation de sites internet, ainsi que la responsabilité des usagers. Ainsi les adultes devront remplir une fiche d'inscription et les enfants devront avoir une autorisation parentale.

Le Conseil valide cette Charte d'utilisation de l'espace informatique et les modalités de consultation d'internet à l'unanimité.

Josiane FEYDEL précise que les frais de maintenance du poste concernant la conservation des données de trafic seront pris en charge par la CCPB. La mise en place de ce poste répond bien au souci de lutte contre l'exclusion numérique. Le site internet de la bibliothèque donne également accès au portail de toutes les bibliothèques du réseau. En revanche les informations concernant les animations des bibliothèques seront sur le site de la CCPB remis à jour.

Pour l'instant la circulation des livres entre bibliothèques ne fonctionne pas. Des mises au point pour la gestion des fonds de roulement de la DLP sont en voie de régularisation. Tout cela devrait être résolu pour le mois de décembre, et les navettes de livres entre bibliothèques pourront avoir lieu, en sachant toujours où sont les livres. C'est en effet la première expérience de mise en réseau effectuée par la DLP avec le logiciel Microbib.

La bibliothèque sera désormais ouverte les samedis matins, cette tranche horaire étant appréciée dans les autres bibliothèques.

5) Demande de subvention pour la plantation de haies bocagères

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de la Commission environnement concernant la plantation de haies bocagères sur les parcelles AL103, AM33, ZK57, ZK60, ZK73, ZK91, d'une superficie totale de 230 098m².

Diverses variétés d'arbres et arbustes ont été prévues par l'entreprise TCHASSAGNE pour un montant total de 9 675.75€ HT soit 11 572.20€ TTC. Les plantations pourraient être réalisées durant l'hiver 2012/2013, de novembre à avril.

Ce projet sera intégralement financé par les fonds propres de la commune, et fera l'objet d'une nouvelle opération d'investissement.

Un arrêté de la Préfecture de la Région Rhône Alpes propose de verser une subvention aux collectivités qui effectuent ce type de plantations ayant un intérêt environnemental tel que la préservation de la biodiversité, de la qualité paysagère, de la qualité des eaux, et de lutte contre le ruissellement, les inondations et l'érosion. Pour cela un dossier doit être adressé à la DDT, par l'intermédiaire de la CCPB qui centralise les demandes du territoire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de plantation de haies bocagères et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention proposée auprès de la DDT.

6) Choix des entreprises pour les travaux de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 4 juillet 2012 pour ouvrir les plis de la consultation concernant les travaux de la salle polyvalente. 87 plis sont parvenus pour l'ensemble des lots, ils contenaient tous les pièces demandées. Les pièces administratives ont été contrôlées, et les prix et critères techniques des offres ont été étudiés.

La Commission s'est de nouveau réunie le lundi 16 juillet 2012 pour décider d'éventuelles négociations avec les entreprises. Après examen des nouvelles offres et de la valeur technique de chacune d'elles, les entreprises ont été retenues pour chacun des lots le mardi 31 juillet :

- 01 - TERRASSEMENT – VRD : entreprise DE GATA, 349 040.56€
- 02 - GROS ŒUVRE : entreprise AD1 CONSTRUCTION, 359 861.94€
- 03 - CHARPENTE BOIS : entreprise GIRAUD, 195 477.37€
- 04 - COUVERTURE TUILES : entreprise PIGUET, 94 400€
- 05 - MENUISERIE ALUMINIUM / SERRURERIE : entreprise SMA, 186 580.06€
- 06 – FACADES : entreprise VINCENT, 8 034.46€
- 07 - MENUISERIE INTERIEURE BOIS / CLOISONS MOBILES : entreprise LAFAY, 253 925.50€
- 08 - PLATRERIE – PEINTURE : entreprise MANIGAND MARTINS, 137 000€
- 09 - FAUX PLAFONDS : entreprise GAULT 11 321.88€
- 10 - CARRELAGE – FAIENCE : entreprise BERRY, 81 077.09€
- 11 - RIDEAUX DE SCENE : entreprise LEBLANC SCENIQUE, 12 643€
- 12 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES : SN2E, 87 930.18€
- 13 - PLOMBERIE - SANITAIRES / CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT VENTILATION : entreprise DESCHAMPS, 289 911.66€
- 14 - EQUIPEMENTS DE CUISINE : entreprise CPC FROID, 44 337€

- 15 - ECLAIRAGE SCENIQUE / SONORISATION : INEO, 33 964.88€
- 16 - PANNEAUX ISOTHERMIQUES : REMCASS, 10 655.85€
- 17 - ESPACES VERTS / CLOTURES : SAONE ET LOIRE PAYSAGE : 15 237.99€

Le montant total des travaux s'élève donc à 2 171 399.42€ HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec chaque entreprise retenue le marché correspondant au lot, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Denis LARDET précise que le dossier de consultation des entreprises élaboré par le Cabinet Chambaud estimait les travaux à 2 068 000€, contrairement à ce qui a pu être publié dans le journal local.

Il faut également garder à l'esprit que la mise en service de la salle impliquera l'engagement d'un nouvel agent à mi temps afin d'assurer l'entretien général de cette dernière et les états des lieux. Ceci afin d'éviter qu'elle ne se dégrade trop rapidement.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Espace du Chêne (Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY) : Denis LARDET précise qu'une réunion de démarrage des travaux aura lieu le 7 septembre. L'entreprise De Gata commencera les travaux de la plateforme ce même mois. Il faudra alors gérer la suppression du parking des écoles pour une période de trois semaines.

Le rythme d'une réunion de chantier par semaine sera tenu.

Il faudrait envisager d'interdire la Rue des Grands Cours aux entreprises afin qu'elles passent systématiquement par l'entrée du bas du terrain.

Un constat d'huissier sera également dressé avant le début des travaux pour que des dommages ne soient pas faussement attribués aux entreprises alors qu'ils préexistaient aux travaux.

La Sous commission départementale de sécurité et d'incendie a enfin accordé les dérogations attendues. Il est notifié par écrit que 500 personnes peuvent tenir assises dans la salle, et éventuellement plus pour une manifestation exceptionnelle, sur dérogation de la Commission.

Une poche d'eau sera donc installée aux abords de la salle afin d'assurer la défense incendie.

Des tests d'infiltrométrie seront réalisés pour vérifier que le bâtiment soit bien étanche. L'entreprise viendra 4 fois : lors de la réunion de démarrage ; en cours de chantier lorsque les murs, plafonds et menuiseries seront posés ; lorsque les cloisons et fluides seront installés ; et en fin de chantier.

Concernant le projet de gymnase, les plans ont été redessinés par l'architecte, afin de faire une proposition avec un emplacement pour le public, sans pour autant installer des gradins. Il faudra bien sur voir le prix que coûterait ce projet. La CCPB ne prendra en charge que 80% du projet qu'elle présentera. La Commune devra donc financer les 20% restant et toute amélioration au projet qu'elle demanderait.

Le cœur de village est également à l'étude, une rencontre est prévue avec la Semcoda le 12 septembre. Elle donnera une idée du coût du montage comportant 12 logements et leurs parkings, notamment de ce qui resterait à la charge de la commune pour cette première proposition d'aménagement.

La démolition de la Maison SIBELLAS est envisagée.

⇒ Commission Bâtiments (Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS) :

Denis LARDET fait le point de tous les travaux qui ont été faits dans l'année, entre autres reprise du mur du cimetière et pavement vers le columbarium, remplacement de la chaudière de la mairie, façades et volets de l'ancienne poste, peinture de l'école publique.

Il dresse également la liste des travaux imprévus dont pose d'un interphone à l'école, remplacement du four de la cantine, cloisonnement de la salle de réunion de la mairie pour accueillir le nouveau serveur, changement du matériel de détection des feux tricolores.

Concernant l'éclairage public, il rappelle qu'il faut prévenir la mairie en cas de panne pour qu'elle puisse à son tour prévenir le SIEA. Une étude sera également réalisée par Safège afin de savoir si la Commune peut techniquement mettre en place des coupures d'électricité la nuit, avant de se pencher sur la question.

Il explique que dans l'éventualité de relouer le logement de la cure, il faudra refaire les peintures intérieures, et également séparer les compteurs d'eau, d'électricité et de gaz du reste du bâtiment. Ainsi les nouveaux locataires prendront les abonnements en leur nom, et non plus en celui de la mairie comme auparavant, afin que cette dernière n'ait pas à assumer leurs impayés.

⇒ Commission Communication (Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN) :

Denis BOYAT fait le point sur la fréquentation du site, avec en moyenne 41.9 consultations par jour en juillet et 57.8 en juin.

Il explique que le formulaire de contact est bien utilisé. Un questionnaire sera élaboré pour recueillir l'avis des usagers du site.

Le Manziat infos sera distribué le 29 et 30 septembre.

La couverture du bulletin annuel est déjà à l'étude. Le livret des associations reste à finaliser.

La salle pour les cours informatiques sera bientôt opérationnelle, l'imprimante va être commandée et une table et un paperboard qui font défaut seront transférés de la mairie.

⇒ Commission assainissement (Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN):

Jean LAURENT explique au conseil qu'un hydrocurage du réseau d'eaux pluviales de la RD 933 aura lieu les 4 et 5 septembre. La caméra n'arrivait pas à passer, il faut donc déboucher les réseaux et déterminer s'ils sont en bon état où s'ils doivent être chemisés ou changés avant les travaux de voirie.

Un rendez vous est fixé avec le cabinet Merlin et la DDT le 29 août pour avancer sur le projet de la station d'épuration. Tout le monde espère qu'il sera enfin validé car le dossier de subvention avec avant projet détaillé et estimatifs doit être prêt pour le 15 septembre.

Concernant les entreprises de la Commune, les conventions devraient être présentées à la commune courant septembre.

Il faudra peut être envisager de réévaluer la taxe d'assainissement afin que le budget puisse supporter le coût de la station et des réseaux. En effet la mise en demeure reçue par la commune concernait ces deux points, il faudra donc prévoir un plan d'entretien des réseaux pour l'avenir.

Il y a également un problème d'écoulement des eaux derrière le monument de Lattre, ces dernières s'écoulant sur les terrains privés.

Concernant le chemin du Pré du By, la mairie a été avisée que l'agriculteur locataire des terrains a encore bouché le fossé. Les agents vont encore devoir le déboucher.

Informations et questions diverses.

L'enquête publique pour le passage de l'impasse Bichateau en voie communale est prévue les 2^e et 3^e semaines d'octobre. 3 permanences seront réalisées en Mairie le lundi 8 de 15h à 17h, le mercredi 10 de 9h à 12h et le lundi 22 de 15h à 17h.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre de Bouche à Oreille remerciant le Conseil pour sa subvention exceptionnelle et se proposant pour organiser un concert pour l'inauguration de la salle des fêtes.

Le rapport d'activité du SIEA est à disposition en Mairie.

(Séance levée à 22h55)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,